



## Natura 2000 en mer Site FR 910 1413 Posidonies de la côte palavasienne

---

✦ **Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2011 : partage et validation des éléments « pêche professionnelle et conchyliculture en mer » du diagnostic socio-économique.**

**Date et lieu de la réunion :** 21 janvier 2011 – salle « Rouge » Mairie de Palavas-Les-Flots

**Rédacteur :** Marion CORRE (*chargée de mission du site Natura 2000*)

**Relecture :** Boris DANIEL (*Agence des aires marines protégées – Opérateur principal*) – Thibaut RODRIGUEZ (*Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon – Opérateur associé*)

**Date du document :** lundi 28 janvier 2011

### **Personnes présentes :**

CARDAIRE Thierry – 4<sup>ème</sup> prud'homme, Prud'homie Palavas-Les-Flots

COMBET Michel – Président du Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Grau-du-Roi

COUSIGNÉ Jean-Louis – Conchyliculteur en mer, président de l'Association Syndicale Autorisée des concessionnaires en mer

CORRE Marion – Chargée de mission coordinatrice du site Natura 2000 Posidonies de la côte Palavasienne

DANIEL Boris – Chargé de mission Natura 2000 et référent scientifique de la façade Méditerranéenne, Antenne Méditerranée Agence des aires marines

DASSONVILLE Cécile – Chargée de mission Natura 2000 en mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon

DAYNAC Didier – 3<sup>ème</sup> prud'homme, Prud'homie Palavas-Les-Flots

DEVIS Jean-Pascal – Adjoint au délégué Mer et Littoral, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Division Mer et Littoral

GIRARD Charlotte – Observatrice aux débarquements des pêches, Groupe EI

GRONZIO Henri – Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon

HOLLEY Jean-François – Chargé de mission pêche, Cépralmar

LUMBRERAS Olivier – Patron pêcheur à Carnon

MAURETTE Aurélie – Chargée de mission Observatoire Halieutique Régional, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon

NOUGUIER Nicolas – Technicien biodiversité marine, association Voile de Neptune

RODRIGUEZ Thibaut – Chargé de mission Pêche, Natura 2000 et Aires marines protégées, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon

RUCHON François – Responsable de département, Groupe EI

SARGUEIL Hervé – Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Grau-du-Roi

TIMOTHÉE Philippe – 1<sup>er</sup> prud'homme, Prud'homie Palavas-Les-Flots

VIOLETTE Hervé – Technicien biodiversité marine, association Voile de Neptune

## Ordre du jour

1. Validation par les acteurs « pêche professionnelle et conchyliculture en mer » de la présentation de leurs activités, en vue de la finalisation du diagnostic socio-économique du site Natura 2000 ;
2. Présentation des premiers enjeux identifiés.

## Objectifs de la réunion

- Valider et compléter les éléments du rapport ;
- Préparer la phase de concertation ;
- Partager et confirmer les grands enjeux identifiés.

## Présentations

- Rappel de la démarche Natura 2000 en mer et de l'état d'avancement du document d'objectifs (DOCOB) sur le site ;
- Présentation du rapport : contexte, méthodologie, et présentation des activités de conchyliculture en mer et de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 ;
- Les prochains grands rendez-vous du DOCOB.

## Synthèse des thématiques abordées et consensus :

- Identification de la problématique de la qualité de l'eau comme étant un enjeu commun entre les pêcheurs et les conchyliculteurs, garantissant la pérennité des activités professionnelles, ainsi que le maintien et la conservation des habitats marins ;
- Forte complémentarité de l'ensemble des segments de la pêche professionnelle dans la vie des ports et dans la structuration de l'activité de pêche ;
- Difficulté de caractériser le poids économique et social de l'activité de pêche aux petits métiers ;
- Identification de la répartition spatiale des métiers sur le site, avec notamment des modifications apportées aux lieux de pratique de la drague et de la senne ;
- Suppression des résultats de l'étude 2006 du Cépralmar portant sur les chiffres d'affaires générés et les quantités débarquées à l'échelle de la prud'homie de Palavas-Les-Flots ;
- Identification de la crainte des acteurs sur la mise en place de zones d'interdiction et de la stigmatisation de leurs activités ;
- Volonté d'impliquer les acteurs dans la Charte Natura 2000 du DOCOB ;

## Introduction de la réunion :

Marion CORRE, Thibaut RODRIGUEZ et Boris DANIEL remercient les acteurs d'avoir répondu favorablement et en nombre à l'invitation pour cette première réunion de travail sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne. Ils soulignent l'importance de la présence de

ces derniers dans la construction du DOCOB, afin d'aboutir à un document partagé, visant à conserver au mieux les habitats et les espèces d'intérêt communautaire tout en contribuant à la gestion durable et à la valorisation des activités socio-économiques.

**Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et éléments de la présentation en suivant le lien suivant (diaporama en format PDF – Partie I et II) :**  
[http://www.languedocroussillon.developpementdurable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1758](http://www.languedocroussillon.developpementdurable.gouv.fr/article.php3?id_article=1758)

## **I. Présentation de la démarche Natura 2000, du site Posidonies de la côte palavasienne et de l'état d'avancement du DOCOB**

### **Discussion :**

À la suite de la présentation succincte de la partie « Qualité de l'eau » (diaporama partie I) du diagnostic socio-économique, M. COMBET s'interroge sur l'impact de l'émissaire en mer de la station d'épuration de l'agglomération de Montpellier (Maera). Il souligne également l'aspect souillé des filets lorsque ces derniers sont calés non loin de la sortie de l'émissaire.

Mlle CORRE indique que la problématique de la qualité de l'eau a été identifiée dans le cadre du diagnostic socio-économique comme une problématique majeure sur le site. De plus elle a aussi été reconnue comme un enjeu fort par les activités marines récréatives. Enfin, Mlle CORRE rappelle que le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne a intégré la Commission de suivi de Maera le 3 décembre dernier, et dispose de l'ensemble des suivis effectués depuis 2005.

L'ensemble de la salle s'accorde sur l'identification de la qualité de l'eau du site comme un enjeu fort, à la fois pour leurs activités mais aussi dans le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

### **État d'avancement du DOCOB**

Actuellement, le site est en phase de validation de l'état des lieux, et en parallèle sur l'élaboration de l'analyse écologique, avec l'identification et la hiérarchisation des enjeux de conservation. Suivront ensuite les réunions thématiques qui auront pour but de valider ces enjeux et d'inscrire en association avec les acteurs, les objectifs de conservation et les actions à mener sur le site. Enfin, le DOCOB devrait être finalisé et présenté au COPIL pour le dernier trimestre 2012.

Boris DANIEL rappelle que les phases de travail ne sont pas cloisonnées et que nous travaillons en même temps sur les différentes phases de l'élaboration du DOCOB. Par ailleurs, il précise qu'une réunion identique a été organisée la semaine précédente avec les acteurs des activités marines récréatives.

## **II. Contexte, méthodologie et présentation des activités professionnelles**

### **A. La conchyliculture en mer**

#### **Discussion :**

M. COUSIGNÉ confirme les chiffres et les informations de la partie conchyliculture en mer. Il souligne qu'au départ le lotissement ne comptait que des mytiliculteurs mais au vu de la succession des tempêtes, et surtout de la prédation des daurades, sars, etc., ils se sont penchés sur un autre type d'élevage, celui du pré-grossissement de l'huître creuse. Technique très

intéressante, qui permet un élevage sur 2 mois et demi. Il indique que la production de pré-grossis est très prisée des producteurs locaux (étang de Thau) mais aussi nationaux (Bretagne, Vendée, Normandie, bassin d'Arcachon) et même internationaux (Portugal, Espagne). Du fait des conditions d'élevages optimales pour l'huître creuse, de plus en plus de conchyliculteurs souhaitent s'installer sur le lotissement. L'idée à terme serait d'exploiter la totalité du lotissement car actuellement 55 % des filières sont exploitées.

Il signale également qu'aujourd'hui, la profession maîtrise assez bien les phénomènes de tempête et de prédation, même si pour ce dernier l'utilisation de protection individuelle des filières (chaussettes) ne suffit pas toujours. Il signale aussi des essais de « Pingers » et autres techniques pour faire fuir les bancs de poissons présents au sein du lotissement, mais sans succès. Il a constaté l'an dernier la présence de thon, de dauphin et de liche au sein du lotissement, ce qui a considérablement limité la prédation des daurades et sars sur les filières de moule. Enfin, il indique que la profession serait prête à établir un partenariat avec les pêcheurs, afin de limiter les populations de poisson présentes dans le lotissement.

M. GRONZIO signale que ce type de démarche ponctuelle entre pêcheurs et conchyliculteurs a déjà existé notamment dans l'étang de Thau. Il souligne qu'une fois l'arrêt de la pêche dans les concessions, les bancs de poissons reviennent rapidement.

M. COUSIGNÉ souhaiterait que Natura 2000 permette d'établir une réflexion et un travail commun entre les acteurs et non de contraindre fortement leurs activités.

M. DANIEL rappelle que Natura 2000 a pour vocation de maintenir les habitats tout en conciliant la pratique des activités socio-économiques, et que l'ensemble des décisions prises sur le site (mesures de gestion, actions) se feront en concertation avec l'ensemble des acteurs.

M. COUSIGNÉ souligne que pour la profession, l'un des enjeux majeur est la qualité de l'eau, qui pour le moment est bonne mais nécessite une attention de tous les jours. Il participe d'ailleurs au programme de recherche Microgam de l'Université de Montpellier II (modélisation des contaminations bactériennes d'origine fécale du Golfe d'Aigues-Mortes). Il explique aussi que leur plus gros problème résulte de la présence des chalutiers aux abords du lotissement.

M. DANIEL explique qu'il existe à ce sujet une réglementation et que Natura 2000 n'a pas de réelles compétences à gérer ce type de problématique. Le but n'est pas que Natura 2000 se surimpose aux réglementations existantes, qu'il convient de faire appliquer. Cet aspect a clairement été identifié et sera repris dans les éléments du diagnostic.

#### **Points restant à traiter si les données sont accessibles :**

- Estimation du chiffre d'affaire dégagé par le lotissement en mer des Aresquiers ;
- Historique de la production depuis la création ;
- Production d'huître par lanterne (en Kg ou en nombre de pré-grossis) ;
- Estimation du nombre d'emplois directs générés par le lotissement des Aresquiers ;
- Pourcentage de la vente directe par rapport à la vente via les filières de commercialisation ;
- Prix approximatif des moules et huîtres au kilo à la vente ;
- Le calendrier des productions (huîtres et moules) ;
- Les normes sanitaires pour la commercialisation des produits (huîtres et moules).

## **B. La pêche professionnelle**

### **Discussion :**

Concernant les données générales de l'activité de pêche au sein du quartier maritime de Sète, M. GRONZIO met en évidence la diminution des tonnages et des chiffres d'affaire générés par les

halles à marée ; tendance qui se confirmerait en 2010. Avec la diminution des apports et les difficultés rencontrées par les autres segments de la pêche ; les pêcheurs se posent des questions sur le devenir des halles à marée.

Comme le souligne les prud'hommes de Palavas-Les-Flots, si les apports des autres segments n'étaient pas si importants et réguliers en criées, les halles à marée ne seraient pas viables. Ils soulignent la forte complémentarité de l'ensemble des segments de la pêche professionnelle.

À propos des données « petits métiers », les chiffres présentés dans le tableau récapitulatif des différentes prud'homies sont approuvés par la salle (nombre d'unités et métiers pratiqués par sous zone).

Mme GIRARD précise qu'au sein de la prud'homie « Thau-Ingrill » le métier de palangrier et la pêche à l'escargot (drague) sont pratiqués.

➤ *Les métiers pratiqués sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasiennne*

- Concernant **les palangriers**, Mme GIRARD explique que durant l'hiver les pêcheurs privilégient les palangres semi-flottante, inversement en été où ils utilisent majoritairement les palangres de fonds. Elle souligne également qu'un palangrier cale plusieurs « poubelles » par sortie, poubelles contenant une ligne composée d'environ 100 hameçons.

- Mme GIRARD indique chez **les caseyeurs** une différence de calendrier dans la pêche aux poulpes entre les pêcheurs de Frontignan et de Sète, qui pêchent d'avantage en hiver et ceux du Grau-du-Roi dont l'activité augmente à partir du printemps. Elle note également l'incidence des chalutiers sur ce métier.

Enfin, il semblerait que la pêche aux vers à chalut (pêche d'appâts) soit une activité pratiquée majoritairement en plongée.

- Concernant **la drague**, l'ensemble de la salle s'accorde sur le fait que la barre à escargot n'est pas utilisée seulement à une profondeur moyenne de 20 m mais bien sur l'ensemble des zones sableuses du site.

Par ailleurs, Mme GIRARD indique que ce métier est moins pratiqué durant l'hiver.

M. VIOLETTE explique qu'une pêche à la telline se pratique sur le lido des Aresquiers.

M. GRONZIO rappelle que la zone n'est pas classée, par conséquent cette activité est illégale. Pour qu'il en soit autrement, les pêcheurs doivent saisir leur Comité Local des pêches pour établir une demande de classement de la zone.

- Mme GIRARD souligne que de nombreux petits métiers **senneurs**, pratiquent cette activité comme unique métier à l'année.

M. RUCHON ajoute que le nombre de petits métiers pratiquant cette activité fluctue régulièrement d'année en année.

M. VIOLETTE souligne qu'il existe également **en plongée** la pêche aux escargots (« boules d'escargots ») et aux poulpes. Il met en avant une forte culture de la pêche en plongée présente dans le port de Frontignan.

M. RUCHON et M. COUSIGNÉ indiquent qu'il y aurait au minimum cinq unités voire sept au sein du port de Frontignan pratiquant la plongée avec en moyenne quatre plongeurs par bateau.

M. DANIEL explique que lors de l'analyse écologique, en concertation avec les acteurs, il sera important de confronter la technique de chaque métier au regard de l'habitat travaillé.

M. VIOLETTE s'interroge sur la prise en compte des activités illégales dans le diagnostic, pratiques qui génèrent des flux économiques.

Mlle CORRE rejoint les propos de M. VIOLETTE sur le fait que ces activités génèrent une économie parallèle, cependant, la visibilité sur ce type de pratique est quasi nulle. De plus, Natura 2000 n'a pas les compétences à agir sur ce type de pratique, une réglementation existe. Cependant Natura 2000 est un espace de discussion et d'échange, et ces activités illégales doivent donc être signalées.

➤ *Spatialisation de l'activité de pêche sur le site*

L'activité de pêche sur le site est variable dans le temps et l'espace, en fonction des prud'homies, des saisons, des espèces ciblées, etc.

On peut noter que certaines zones sont plus appréciées par les pêcheurs :

- Les 3 unités rocheuses du site (plateau des Aresquiers, le rocher de Maguelone et les deux bancs rocheux situés entre Palavas-Les-Flots et Carnon) ;
- Les étendues sableuses situées à l'Est du plateau des Aresquiers, ou encore celles situées dans des secteurs plus côtiers longeant les plages ;
- Les récifs artificiels.

*Présentation de la carte de répartition potentielle des différents métiers sur le site Natura 2000.*

La salle s'accorde pour étendre les zones de barre à escargots plus à l'intérieur du site et pas seulement à 20 m de profondeur, ainsi que les zones de pêche des senneurs qui utilisent l'ensemble des zones sableuses du site. Le seul métier finalement présent et en contact direct avec les zones rocheuses est celui de fileyeur.

➤ *Caractérisation du poids économique et social*

Il est décidé par l'ensemble des personnes présentes, de retirer les chiffres issus de l'étude 2006 du Cépralmar, au vu du chiffre d'affaire qui ne semble pas cohérent, avec les tonnages présentés, et ne colle pas avec le contexte local de la prud'homie.

M. DAYNAC souligne que la vente directe au Grau-du-Roi n'est pas si négligeable que cela, avec près d'une dizaine de point de vente.

M. VIOLETTE indique qu'il serait intéressant de chiffrer la vente directe.

Mlle CORRE explique qu'il est assez difficile de caractériser le poids économique de cette filière de commercialisation, car contrairement aux halles à marée, aucune statistique de vente n'est calculée. Le but du diagnostic est d'obtenir une vision globale de chaque activité ; si les données existent, elles sont intégrées dans le document. Le diagnostic ne pourra créer de données supplémentaires à ce niveau, sauf si des études ponctuelles permettent d'avoir plus de précisions sur ce point.

M. THIMOTÉE indique que ce mode de commercialisation est très important pour les petits métiers. Il cite l'exemple du port de Palavas-Les-Flots, où 15 stores de ventes sont présents, il explique que si demain l'activité de vente directe cessait, au moins 10 unités de pêches disparaîtraient. Il souligne l'importance de valoriser la vente directe.

Il est estimé en moyenne que :

- Le chiffre d'affaire d'un pêcheur petit métier est compris dans une fourchette de 40 000 - 50 000 € / an ;
- Le temps passé en mer : 120 - 140 jours par an.

- La quantité moyenne débarquée sur une journée, pour un fileyeur : 30 – 40 Kg.

L'ensemble de la salle s'accorde sur le fait qu'il paraît difficile de chiffrer le chiffre d'affaire ainsi que la quantité débarquée moyenne par jour pour un pêcheur petit métier.

M. GRONZIO et M. RUCHON soulignent la difficulté de caractériser le poids économique de la pêche car les quantités débarquées par jour sont très variables (un jour 6 Kg, le lendemain 30 Kg...). Ils mettent en évidence que seuls quelques métiers (ex. drague à escargots) ont des prises de pêche assez constantes, les autres fonctionnent aux « gros coups ».

Mlle CORRE et M. RODRIGUEZ approuvent et soulignent bien là la limite de l'exercice. Ces deux chiffres ne seront donc pas ajoutés au diagnostic.

Concernant la moyenne des jours passés en mer, la salle estime que ce chiffre est en deçà de la réalité, et indique le chiffre moyen de 220 jours en mer par an, bien que des variations entre métiers et d'une année sur l'autre existent.

Mlle CORRE rappelle que le but d'avoir des données chiffrées de la pêche aux petits métiers est de pouvoir montrer le poids économique et social de cette activité.

#### ➤ *Enjeux et perspectives de la pêche aux petits métiers sur le site Natura 2000*

Les acteurs indiquent que la profession est consciente que pour pérenniser leurs activités professionnelles, ils doivent s'engager et suivre les démarches telles que Natura 2000. Seulement, ils ne souhaitent pas, que soit mis en place des restrictions sur leurs activités. Ils ne souhaitent pas que l'on stigmatise leurs activités, sachant que d'autres pratiques sont peut-être plus impactantes pour le milieu.

Mlle CORRE rappelle que la démarche Natura 2000 prend en considération l'ensemble des activités s'exerçant sur le site mais aussi les problématiques de bassin versant, avec des enjeux démographiques forts. Elle indique également que l'objectif de Natura 2000 est de réunir l'ensemble des acteurs autour de la table sans stigmatiser une activité plutôt qu'une autre ou de les opposer entre elles, mais bien de travailler et de réfléchir ensemble, afin d'aboutir à un document d'objectifs partagé par tous.

#### **Points restant à traiter si les données sont accessibles :**

- Actualiser les données plongées (en terme de nombre de plongeurs par ports ainsi que des pêches pratiquées) ;
- Modification de la cartographie de répartition des métiers sur le site.

### **Les incidences potentielles des activités et usages sur le site Natura 2000**

Un travail est présenté sur une ébauche et une première tentative dans la caractérisation des impacts potentielles que peuvent avoir les activités professionnelles mais aussi récréatives sur les habitats. Le tableau est issu du croisement de deux sources bibliographiques (les Cahiers d'habitats Natura 2000 Tome II et les référentiels technico-économiques de l'Agence des aires marines protégées), il liste 11 incidences potentielles :

- Pollution liée aux hydrocarbures, antifouling, huiles solaires et excréments ;
- Pollution liée aux macro-déchets ;
- Introduction et propagation d'espèces allogènes ;
- Dégradation mécanique et/ou par contact des fonds ;
- Ancrage ;
- Augmentation de la sédimentation et enrichissement organique ;
- Remise en suspension des sédiments fins et des vases ;
- Capture accidentelle ;

- Nuisance sonore et dérangement ;
- Piétinement et surfréquentation.

Cet exercice va plus loin que le diagnostic socio-économique, ce tableau constitue une base de travail, qui devra être retravaillé et validé localement avec les acteurs dans le cadre de l'analyse écologique.

## Discussion

M. GRONZIO et M. COMBET soulignent l'importance de prendre en compte les molécules médicamenteuses que l'on retrouve dans le milieu marin.

M. LUMBREERAS s'interroge sur la prise en compte des effectifs par activité dans le calcul des incidences. Il cite par exemple, le ratio pêcheurs/plaisanciers dans l'impact des antifouling et des hydrocarbures sur les habitats.

M. GRONZIO fait remarquer qu'au niveau régional, on note 94 000 plaisanciers, et 741 navires de pêche.

Mlle CORRE rappelle qu'il s'agit là des incidences potentielles et non avérées, identifiées à l'échelle nationale, et que cela ne reflète peut-être pas la réalité de terrain ; il faudra très certainement nuancer et pondérer les impacts de chaque activité en y associant un système de graduation. Il est nécessaire de retravailler ce tableau avec les acteurs afin d'identifier l'impact de l'ensemble des activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il faut continuer à travailler sur ce sujet afin d'aboutir à un tableau commun, partagé de tous.

M. DANIEL indique que ce travail d'identification et de hiérarchisation des impacts est essentiel pour toutes les activités ; à propos de la pêche, il est possible que l'impact de la plaisance soit plus important concernant les problématiques d'ancrage et d'antifouling mais la pêche n'a pas non plus un impact nul. L'intérêt de la démarche et de valoriser les comportements et techniques de pêche notamment par l'intermédiaire d'une charte.

M. RODRIGUEZ souligne que Natura 2000 travaille aussi et surtout par le biais de démarche et d'action contractuelles avec des acteurs volontaires.

## II. Les prochains grands rendez-vous du DOCOB

- Préparation des réunions thématiques → **dès la fin janvier 2011**
- Identification et validation des enjeux → **d'ici fin avril**
- Réunions thématiques → **mai - juin 2011**
- Second COPIL → **septembre - octobre 2011**
- Réunions thématiques → **novembre - décembre 2011**

En conclusion de cette réunion, Mlle CORRE, M. RODRIGUEZ et M. DANIEL remercient l'ensemble des acteurs présents autour de la table pour la richesse des discussions et des commentaires concernant le diagnostic, qui ont bien été notés. Prochainement, une nouvelle version corrigée du document sera disponible sur le site internet de la DREAL LR (*cf.* page 4).

**Rappel du rôle clé des acteurs** dans l'élaboration d'un **DOCOB opérationnel et partagé de tous**. Important de **s'engager** dans la construction du DOCOB et d'être **force de proposition** pour les mesures de gestion et actions du site à venir